



Avis de Course

Finale départementale OPEN 45

Le samedi 24 septembre 2022 : OPEN 45 Kids

Le dimanche 25 septembre 2022 : OPEN 45

Lieu: **Lac des Closiers à MONTARGIS**

Autorité Organisatrice (AO): **U.S.M. Montargis section voile (45011)** sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Grade: **5B**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les règlements fédéraux.
- 1.3 -Le règlement sportif du championnat départemental du CDV 45.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale à proximité du lieu de confirmation des inscriptions.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte

Le Samedi 24/09 : aux dériveurs Optimist, Open skiff, RS Feva.

Le Dimanche 25/09 : à tous les dériveurs en intersérie, à l'exception des Optimist et Open Skiff.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en envoyant la fiche d'inscription à amac.voile@orange.fr ou schivre.hubert@neuf.fr jusqu'au 21/09/2022.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : bulletin d'inscription et autorisation parentale à remplir sur place.

5 DROITS A PAYER

Néant

8 PROGRAMME

- **Samedi 24 septembre 2022**

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **13h** Courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**
- Le nombre de courses est limité à **5**.

- **Dimanche 25 septembre 2022**

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **12h**. Courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**
- Le nombre de courses est limité à **5**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

Lac des Closiers 45200 MONTARGIS. Accès à l'école de voile en voiture possible en roulant au pas.

12 LES PARCOURS

Le parcours sera de type construit (Banane, Trapèze ou triangle).

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 n'est pas modifiée.

14 CLASSEMENT

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. Informations complémentaires

- Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Christian BOURGOIN Tél.06 02 63 20 04 Courriel : amac.voile@orange.fr

Accès à l'USM Montargis Voile
3 Rue des Closiers 45200 Montargis
47.990106, 2.739612

